

CONVENTION VISANT À FAVORISER LE RESPECT MUTUEL ET À ELIMINER LES OBSTACLES AU REMARIAGE RELIGIEUX CONCLUE CE _____ JOUR DE _____ 20____, À _____, PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA.

1. Nous comprenons que selon les lois juives, lorsqu'un mariage a irrémédiablement échoué, un Gett (l'acte de divorce juif) doit volontairement être donné et reçu sans délai et sans opposition pour quelque raison que ce soit.
2. En conséquence nous, soussignés, la mariée et le marié, reconnaissons par les présentes, librement et volontairement, sans contrainte et sans réserve, qu'en cas d'atteinte à la pérennité du mariage, à Dieu ne plaise, chacun de nous s'engage à la demande de l'autre, à comparaître en personne pour fins de conseil devant le Beth Din of America (actuellement situé au 305 Seventh Avenue, Suite 1201, New York, New York 10001, États-Unis; www.bethdin.org), ou si le Beth Din of America le juge approprié, à se soumettre à l'autorité d'un autre Beth Din autorisé par écrit par le Beth Din of America, relativement à la transmission/réception du Gett.
3. Advenant que ce Beth Din conseille que nous éliminions les obstacles au remariage religieux par le biais de l'obtention du Gett, nous acceptons de suivre ce conseil sans délai et de ne pas refuser tant de donner que de recevoir un Gett. Hormis les procédures au Beth Din et séparément du don et de la réception du Gett, il est de notre intention de considérer tout autre problème qui à ce moment-là pourrait nécessiter une résolution entre nous.
4. Advenant qu'une clause quelconque de la présente convention soit déclarée invalide ou inexécutable par quelque autorité compétente, cela ne saurait affecter, invalider ou rendre inexécutoire toute autre clause de la présente convention.
5. Avant de signer la présente convention, nous avons reçu la recommandation de consulter nos propres conseillers juridiques et rabbiniques, et nous avons eu l'opportunité d'une telle consultation. Chacun d'entre nous reconnaît que nous exécutons et signons cette convention volontairement et librement et que notre volonté d'exécuter et signer cette convention ne résulte pas d'un stress indu, d'une contrainte, d'une mauvaise compréhension, d'une influence indue ou d'un dol. Nous reconnaissons de plus que nous consentons à la présente convention en pleine connaissance de cause de toutes les incidences, droits et obligations en jeu et que les dispositions des présentes sont en accord et n'interfèrent pas avec nos convictions ou principes religieux; et nous considérons que les dispositions des présentes sont dans notre propre intérêt.

Date prévue pour la cérémonie du mariage: _____

La mariée:

Le marié:

Témoins:

Témoins: